ANALYSE FPS - 2020

Covid-19 et violences faites aux femmes : quels impacts ?







Florence Vierendeel

Secrétariat général des FPS
Chargée d'études
florence.vierendeel@solidaris.be

Crédit photo de couverture : © https://bit.ly/2TW4iec

Éditrice responsable: Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel: 02/515 04 46

Introduction

En Belgique, la crise sanitaire du Covid-19 a entrainé, en mars 2020, la mise en place de mesures d'urgence par les autorités publiques confinant la population durant plusieurs mois. Comme nous le savons aujourd'hui, ce repli au sein des foyers a mis à l'épreuve tant la santé physique que mentale des citoyen·ne·s. Et les femmes, malmenées par le patriarcat, en ont subi d'autant plus les conséquences¹. Entre leur surreprésentation au sein des métiers de première ligne (infirmières, aidessoignantes, éducatrices, aides ménagères, caissières, etc.), la prise en charge majoritaire (voire exclusive) des enfants et des tâches domestiques ou la fabrication de matériel de protection (masques, blouses, etc.), pour beaucoup d'entre elles, les conséquences de cette pandémie oscillent entre précarité accentuée, charge mentale, épuisement ou encore difficultés psychologiques². L'enquête menée par l'Institut de santé publique Sciensano évaluant l'impact de la crise sanitaire sur les résident·e·s belges indique d'ailleurs qu'elles étaient près de 24% à souffrir de troubles anxieux durant cette période, contre 16% pour les hommes³. Et les violences à leur égard, loin de s'atténuer, se sont intensifiées.

En effet, ce contexte inédit a bousculé nos modes de vie et nous a amené·e·s à adopter de nouveaux comportements. Échanges intensifiés en ligne, fréquentation moindre de l'espace public, contacts sociaux diminués... tous ces ajustements ont malheureusement accentué la vulnérabilité des femmes face aux violences dont elles sont victimes quotidiennement. Rappelons qu'en Belgique, près de 98% des femmes déclarent avoir déjà été victime de harcèlement dans l'espace public⁴ et que, selon les derniers chiffres d'Amnesty International et de SOS Viol, une femme sur 5 a déjà été victime de viol au cours de sa vie⁵. En tant que mouvement d'éducation permanente féministe, progressiste, de gauche et mutualiste, il nous paraît essentiel d'analyser les différentes facettes de ce phénomène ainsi que la façon dont notre société a réagi, ou non, face à l'urgence et aux enjeux soulevés par cette problématique en période de confinement, qui, de tout temps, est au cœur de nos combats.

¹ DAMGÉ Mathilde, « L'accroissement des inégalités femmes-hommes pendant le confinement en graphiques », *Le Monde*, 9 juillet 2020, https://bit.ly/34buU0P (Consulté le 15 octobre 2020).

² LORENZO Sandra, « Face au coronavirus et au confinement, pourquoi les femmes paient un si lourd tribut », *Huffington Post*, 10 mai 2020, https://bit.ly/31oTxp0 (Consulté le 15 octobre 2020).

³ Belga, « Les Belges plus anxieux et dépressifs avec le confinement », *Le Soir*, 18 avril 2020, https://bit.ly/31CmGhe (Consulté le 15 octobre 2020).

⁴ VANDERKELEN Louise, « 98% des femmes victimes de harcèlement de rue », *La Libre*, 6 mars 2017, https://bit.ly/34cUnqw (Consulté le 15 octobre 2020).

⁵ KLARIC Marianne, « Un Belge sur deux victime de violences sexuelles : les chiffres édifiants d'Amnesty International et SOS Viol », *RTBF*, 5 mars 2020, https://bit.ly/3dKM888 (Consulté le 15 octobre 2020).

Le confinement, nouvel ennemi dans la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Les violences faites aux femmes sont multiples. Entre harcèlement en ligne, dans l'espace public ou sur le lieu de travail, violences sexuelles, psychologiques ou intrafamiliales,... aucune sphère de la vie n'est épargnée par l'insécurité qui peut y régner pour ces dernières. Ces violences s'inscrivent en effet dans une société qui porte, de longue date, un bagage patriarcal se traduisant par un système de domination des femmes par les hommes. Et ce sont bien parce qu'elles sont des femmes que celles-ci sont victimes de ces violences, c'est pourquoi le terme de « violences fondées sur le genre » est également employé.

Déjà omniprésente, cette violence systémique⁶ s'est donc accentuée lors du confinement. Au regard des conditions d'existence imposées par cette mesure drastique, l'inquiétude des professionnel·le·s de terrain s'est immédiatement portée sur les cas de violences entre partenaires. Isolement social renforcé, promiscuité avec l'agresseur⁷, présence continue des enfants, tensions dues au contexte sanitaire et économique,... ces facteurs, combinés à un accès réduit aux services d'aide, ont mis bon nombre de femmes, et d'enfants, en danger⁸, notamment en raison de la multiplication et de l'aggravation des épisodes de violences. En Belgique francophone, la ligne gratuite « Ecoute Violences Conjugales » a enregistré trois fois plus d'appels par jour durant la crise sanitaire⁹, reflétant le besoin, d'autant plus prégnant dans un tel contexte, pour les victimes mais aussi pour leurs proches et leurs familles d'être entendu-e-s et d'obtenir du soutien¹⁰. Tandis qu'en général en Europe, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a, elle aussi, constaté, en avril 2020, une augmentation de 60% des appels d'urgence des femmes victimes de violences entre partenaires¹¹. Ces statistiques, sans équivoque, illustrent donc la gravité de la situation dans laquelle ces femmes ont été précipitées, sans qu'aucune mesure d'accompagnement spécifique n'ait, au préalable, été établie.

⁶ Qui s'inscrit dans un système pris dans son ensemble, en l'occurrence, l'organisation de notre société.

⁷ Au regard du caractère systémique des violences faites aux femmes, qui sont des violences fondées sur le genre, les FPS ont décidé de ne pas utiliser le terme « auteur » ou « agresseur » en inclusive, vu que ceux-ci sont majoritairement des hommes.

⁸ SEMAH, Hassina, « Inégalités et violences, la face cachée du confinement », *RTBF*, 23 mars 2020, https://bit.ly/3io2ntM (Consulté le 19 octobre 2020).

⁹ PRINS, Aliou, « Violences conjugales : les lignes d'écoute pour victimes surchauffent », *Moustique*, 15 avril 2020, https://bit.ly/3dTmXyT (Consulté le 19 octobre 2020).

¹⁰ BRICHARD David, LEPAGE Stéphanie, « Coronavirus : les appels à l'aide pour violences conjugales se multiplient », *RTBF*, 11 avril 2020, https://bit.ly/3e29CWR (Consulté le 19 octobre 2020).

¹¹ Belga, « Coronavirus et violences conjugales : jusqu'à 60% d'appels d'urgence en plus en Europe selon l'OMS », *RTBF*, 7 mai 2020, https://bit.ly/2ZuH950 (Consulté le 19 octobre 2020).



Par ailleurs, cette mise en danger liée aux mesures sanitaires prises ne s'est pas manifestée uniquement au sein des foyers. Le harcèlement de rue en est un exemple frappant. De nombreuses femmes ont signalé qu'en l'absence de témoins dans l'espace public, leurs rares sorties étaient d'autant plus fréquemment ponctuées de regards insistants, de sifflements voire d'insultes¹². Ce témoignage, récolté dans le cadre de notre sondage en ligne intitulé « (Dé)confinement et vous ? Des paroles puis des actes! »¹³, confirme ce constat:

« La difficulté à sortir de chez moi. Non pas par manque de moyens car je suis une personne valide mais plutôt parce que la rue redevenait encore plus que d'habitude un lieu d'insécurité, avec des hommes qui reprenaient pleinement possession du territoire en toute impunité. Plus que d'habitude. Je ne suis donc presque pas sortie. »

Pour se protéger, les femmes ont donc favorisé des lieux plus fréquentés, en dépit des conseils de sécurité sanitaire et/ou elles ont évité de se promener. Face à ces agressions qui les guettent potentiellement à chaque coin de rue, celles-ci se sont donc senties contraintes de prendre des risques au niveau sanitaire et/ou de rester chez elles, sans pouvoir bénéficier des mêmes libertés que l'ensemble de la population. Ce constant est d'autant plus prégnant pour les femmes résidant dans des logements petits, sans balcons ou jardins.

Enfin, si l'utilisation massive d'internet et des réseaux sociaux a tenté de compenser le manque de contacts en vis-à-vis, les femmes ne s'y expriment pas pour autant plus librement non plus. Là aussi, les effets du confinement, tels que l'augmentation de l'audience et de la propagation d'images, ont entraîné une explosion des cas de harcèlement en ligne, et plus particulièrement de « revenge porn »¹⁴. Or, ces pratiques qui consistent à partager, distribuer et diffuser des contenus à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée représentent des agressions sexistes bien

¹² WERNAERS Camille, « Le confinement n'arrête pas le harcèlement de rue », *RTBF*, 14 avril 2020, https://bit.ly/2BmWJI0 (Consulté le 19 octobre 2020).

¹³ Adressé aux résident·e·s belges, ce sondage a été réalisé du 11 mai au 7 juin 2020, dans le but d'identifier les difficultés qu'elles·ils ont rencontrées lors des mesures restrictives imposées par la crise sanitaire ainsi que leurs aspirations pour le monde de demain. Pour plus d'informations, notamment sur l'analyse des résultats : STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : partir du vécu des citoyen·ne·s pour réinventer le monde de demain », Étude FPS, 2020, https://bit.ly/35f1gXJ (Consulté le 19 octobre 2020).

¹⁴ WERNAERS Camille, « Sur internet, le harcèlement s'accentue aussi avec le confinement », *RTBF*, 22 avril 2020, https://bit.ly/31yx4qm (Consulté le 19 octobre 2020).

réelles¹⁵. Souvent alimentées par de multiples commentaires malveillants, ces attaques visent directement à dénigrer les femmes, à les faire culpabiliser et à critiquer leur sexualité¹⁶. Les conséquences sur la victime, souvent mineure et d'autant plus isolée et vulnérable en période de crise sanitaire, peuvent dès lors être dévastatrices : troubles du sommeil, anxiété, repli sur soi, voire – tentatives de – suicides¹⁷.

Ainsi, la période de confinement, déjà éprouvante, s'est doublée pour les femmes d'une recrudescence de toutes les formes de violences à leur égard. Tant l'espace privé que public ou virtuel sont susceptibles d'apporter leur lot d'agressions à leur égard, lesquelles les cadenassent, les oppriment et les poussent, dans certains cas, à adopter des comportements d'évitement¹⁸, au détriment de leur bien-être et de la jouissance de leurs droits. Parce que, comme l'indique la Convention d'Istanbul¹⁹, ces violences constituent « une violation de leurs droits humains et une forme extrême de discrimination », ce qui perpétue les inégalités entre les femmes et les hommes²⁰. L'État, en tant que garant de ces droits, a donc un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre ces violences, via, comme le préconise la Convention, la prévention, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et l'adoption de politiques intégrées²¹.

Les associations de terrain, l'unique rempart?

Ce sont avant tout les associations de terrain spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes qui ont, dès le début du confinement, tiré la sonnette d'alarme et décidé, aussitôt, de développer de nouveaux partenariats afin d'assister, voire de secourir, ces femmes en situation de détresse et, le cas échéant, leurs enfants. C'est le cas notamment de nombreuses équipes en Centres

¹⁵ BALLOUT, Marion, « Revenge porn : critique d'un phénomène social », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)*, Décembre 2018, https://bit.ly/3dVTcgR (Consulté le 19 octobre 2020).

¹⁶ WERNAERS Camille, « Sur internet, ... », op. cit.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Par exemple, ne pas sortir dans la rue seule après une certaine heure, éviter de porter certains vêtements, se censurer sur les réseaux sociaux, etc.

¹⁹ La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est un traité européen contraignant, ratifié par la Belgique le 14 mars 2016. Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, https://bit.ly/2GTSKFD (Consulté le 15 octobre 2020).

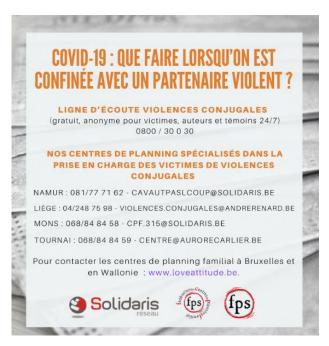
²⁰ CONSEIL DE L'EUROPE, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 11 mai 2011, Exposé des motifs, https://bit.ly/2T5hEV0 (Consulté le 19 octobre 2020).

²¹ Ibid.



de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (CPF-FPS) qui ont donc continué à assurer des permanences téléphoniques, à répondre aux messages reçus par mails ainsi qu'à poursuivre certains suivis psychologiques²². Le maintien et l'accessibilité de ces services de première ligne ont constitué les premiers enjeux dont se sont saisis les structures concernées.

Toutefois, ces dispositifs ne sont pas toujours suffisants, notamment pour protéger efficacement les femmes victimes de violences



entre partenaires. D'autant plus que le confinement a fortement limité leurs possibilités de moments de répit (tels qu'aller au travail, récupérer les enfants après l'école, faire les courses, etc.), leur permettant de s'éloigner, un instant, des violences psychologiques, verbales, physiques et/ou sexuelles perpétrées par leur compagnon, tandis que la prise en charge par téléphone s'est avérée particulièrement délicate puisque l'agresseur était, lui aussi, dans la plupart des cas, tout le temps présent à la maison. Ce contexte a donc complexifié la création et/ou la conservation d'un lien avec ce public particulièrement vulnérable. Quant à la possibilité de s'adresser aux forces de l'ordre, audelà des réticences habituelles et légitimes soulevées par les victimes (peur de la minimisation des faits, d'un discours stéréotypé et culpabilisant, procédures éprouvantes, absence de résultats concluants,...)²³, la disponibilité des agent-e-s et leur capacité à agir étaient loin d'être garanties partout, même si certaines zones de police, telles que Bruxelles-Nord, ont mis en place un protocole de prise de contact avec toutes les victimes de violences intrafamiliales qui ont porté plainte 3 mois avant le confinement ainsi qu'avec les auteurs présumés²⁴.

Face à cette situation, les structures spécialisées se sont donc montrées proactives, en proposant et en réclamant, sans délais, des solutions auprès des administrations et des autorités locales où elles

²² Propos recueillis dans le cadre d'une interview réalisée avec Linda Culot, coordinatrice du Centre de Planning familial (CPF) des FPS de Namur et du service d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des victimes de violences conjugales « Ça vaut pas l'coup ».

²³ NUNCIC Pascaline, « Pourquoi les victimes gardent-elles le silence ? », Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS), https://bit.ly/2ThVAH1 (Consulté le 21 octobre 2020).

²⁴ BRICHARD David, LEPAGE Stéphanie, « Coronavirus : ... », op. cit.



sont implantées. À Liège, par exemple, dès le mois d'avril, un partenariat a été développé entre la ville, la police, les CPAS, les pharmacies, les libraires et les associations, notamment féministes, afin de lancer la campagne « Pharmacien·ne·s et libraires : mes confident·e·s » permettant aux victimes de demander de l'aide de manière sûre dans des lieux accessibles durant le confinement²⁵. Ce projet local, s'inspirant de ce qui a été mis en place en France ou en Espagne, finira par être étendu à toute la Belgique²⁶. Alors qu'à Namur, le service « Ça vaut pas l'coup »²⁷, en collaboration avec les antennes régionales des FPS et de Vie Féminine, a pris l'initiative de rédiger un courrier à l'ensemble des bourgmestres des 38 communes de la Province afin de leur demander de mettre à disposition des chambres d'hôtels, des gîtes et/ou des logements de transit pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants, dans le respect des mesures sanitaires. En réponse à cette demande, la ville de Namur a mis en place un lieu d'accueil d'urgence temporaire de 25 lits²⁸. Vu la saturation des structures existantes, la question du nombre de places d'hébergement disponibles a effectivement mobilisé l'ensemble des actrices·teurs de terrain²⁹. Ce problème est par ailleurs constamment dénoncé par la société civile, laquelle est indispensable dans la lutte contre les violences faites aux femmes en étant tant le moteur de projets de terrain que la voix de multiples revendications.

Dans l'attente de politiques globales, réfléchies sur le long terme

Comme nous pouvons le voir, face à l'urgence, de nombreuses collaborations se sont créées au niveau local entre le monde associatif et politique. Ces nouveaux réseaux de solidarité ont été en mesure de s'organiser rapidement afin d'apporter des solutions concrètes aux femmes victimes de violences. En parallèle, plusieurs entités fédérées³⁰ se sont réunies par le biais d'une *task force*³¹ « Violence conjugale et intrafamiliale » début avril afin d'adopter des mesures pour prévenir cette hausse des

²⁵ Ville de Liège, « Les confident·e·s de la période du confinement », https://bit.ly/2YPX6DI (Consulté le 21 octobre 2020).

²⁶ Belga, « Violences conjugales : résolution approuvée pour un système d'alerte avec les pharmacies », *RTBF*, 11 juin 2020, https://bit.ly/3oi07aD (Consulté le 21 octobre 2020).

²⁷ Service d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des victimes de violences conjugales.

²⁸ Ville de Namur, « Covid-19 // Violences intrafamiliales et conjugales : un lieu temporaire pour les victimes », https://bit.ly/37yHtp5 (Consulté le 21 octobre 2020).

²⁹ Ibid.

³⁰ La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française.

³¹ Groupe temporaire créé pour mener à bien une mission spécifique.



violences³². Cela a permis de débloquer des budgets et de mettre en place certaines actions, telles qu'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux rappelant les numéros des services d'urgence, d'écoute et de soutien³³. Une prise de conscience a donc été enclenchée auprès des représentant·e·s politiques et la couverture médiatique accordée à cette problématique a permis à l'opinion publique de se questionner à ce sujet.

Mais cela est loin d'être suffisant. Tout d'abord, parce qu'au niveau local, la disparité entre les communes belges en termes de moyens financiers et humains demeure importante, ensuite, parce qu'il s'agit de réponses temporaires, qui relèvent du caractère inédit de la crise





sanitaire, et qui se concentrent majoritairement sur une seule forme de violences faites aux femmes : les violences entre partenaires. Enfin, la responsabilité diluée des élu·e·s politiques, entre entités fédérées et niveau fédéral, a freiné l'apport de réponses intégrées, pourtant essentielles pour répondre efficacement à cette question de santé publique majeure.

Ainsi, que notre société traverse, ou non, une crise sanitaire, la Convention d'Istanbul, ratifiée depuis 2016 par la Belgique, impose la mise en place d'un certain nombre de mesures pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, telles que l'intégration globale d'une perspective de genre, la création de nouvelles places en structures d'accueil d'urgence, la formation des professionnel·le·s de première ligne, dont les forces de l'ordre, ou encore la mise en place de budgets dédiés à la prévention. Ces mesures requièrent l'élaboration de politiques globales, pérennes et coordonnées, financées en conséquence. L'urgence de la crise a démontré les leviers d'action disponibles des différents niveaux de pouvoir, il donc possible d'agir maintenant. Les revendications en la matière, portées depuis longtemps par la société civile³⁴, ne peuvent donc plus être ignorées par les autorités belges.

³² Belga, « Coronavirus : la Wallonie, Bruxelles, la FWB et la Cocof lancent une task force "violences conjugales" », La Libre, 27 mars 2020, https://bit.ly/31NdPZk (Consulté le 26 octobre 2020).

³³ Ibid.

³⁴ Pour plus d'informations : COALITION ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES, « Évaluation de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul Rapport Alternatif de la Belgique », 2019, https://bit.ly/3evsXzL

Bibliographie

Articles de presse :

Belga, « Coronavirus : la Wallonie, Bruxelles, la FWB et la Cocof lancent une task force "violences conjugales" », *La Libre*, 27 mars 2020, https://bit.ly/31NdPZk.

Belga, « Coronavirus et violences conjugales : jusqu'à 60% d'appels d'urgence en plus en Europe selon l'OMS », *RTBF*, 7 mai 2020, https://bit.ly/2ZuH950.

Belga, « Les Belges plus anxieux et dépressifs avec le confinement », Le Soir, 18 avril 2020, https://bit.ly/31CmGhe.

Belga, « Violences conjugales : résolution approuvée pour un système d'alerte avec les pharmacies », *RTBF*, 11 juin 2020, https://bit.ly/3oi07aD.

BRICHARD David, LEPAGE Stéphanie, « Coronavirus : les appels à l'aide pour violences conjugales se multiplient », RTBF, 11 avril 2020, https://bit.ly/3e29CWR.

DAMGÉ Mathilde, « L'accroissement des inégalités femmes-hommes pendant le confinement en graphiques », *Le Monde*, 9 juillet 2020, https://bit.ly/34buU0P.

KLARIC Marianne, « Un Belge sur deux victime de violences sexuelles : les chiffres édifiants d'Amnesty International et SOS Viol », *RTBF*, 5 mars 2020, https://bit.ly/3dKM888.

LORENZO Sandra, « Face au coronavirus et au confinement, pourquoi les femmes paient un si lourd tribut », *Huffington Post*, 10 mai 2020, https://bit.ly/31oTxp0.

PRINS, Aliou, « Violences conjugales : les lignes d'écoute pour victimes surchauffent », *Moustique*, 15 avril 2020, https://bit.ly/3dTmXyT.

SEMAH, Hassina, « Inégalités et violences, la face cachée du confinement », RTBF, 23 mars 2020, https://bit.ly/3io2ntM.

VANDERKELEN Louise, « 98% des femmes victimes de harcèlement de rue », *La Libre*, 6 mars 2017, https://bit.ly/34cUnqw.

WERNAERS Camille, « Le confinement n'arrête pas le harcèlement de rue », RTBF, 14 avril 2020, https://bit.ly/2BmWJI0.

WERNAERS Camille, « Sur internet, le harcèlement s'accentue aussi avec le confinement », RTBF, 22 avril 2020, https://bit.ly/31yx4qm.

Analyses et études :

STULTJENS Eléonore, VIERENDEEL Florence, « La crise sanitaire du Covid-19 : partir du vécu des citoyen·ne·s pour réinventer le monde de demain », Étude FPS, 2020, https://bit.ly/35f1gXJ.

VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, https://bit.ly/2GTSKFD.

Rapport:

COALITION ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES, « Évaluation de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul Rapport Alternatif de la Belgique », 2019, https://bit.ly/3evsXzL.

Document juridique:

CONSEIL DE L'EUROPE, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 11 mai 2011, https://bit.ly/2T5hEV0.

Pages web:

BALLOUT, Marion, « Revenge porn : critique d'un phénomène social », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)*, Décembre 2018, https://bit.ly/3dVTcgR.

NUNCIC Pascaline, « Pourquoi les victimes gardent-elles le silence ? », Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS), https://bit.ly/2ThVAH1.

Ville de Namur, « Covid-19 // Violences intrafamiliales et conjugales : un lieu temporaire pour les victimes », https://bit.ly/37yHtp5.

Ville de Liège, « Les confident·e·s de la période du confinement », https://bit.ly/2YPX6DI.

QUI SOMMES-NOUS?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :



